

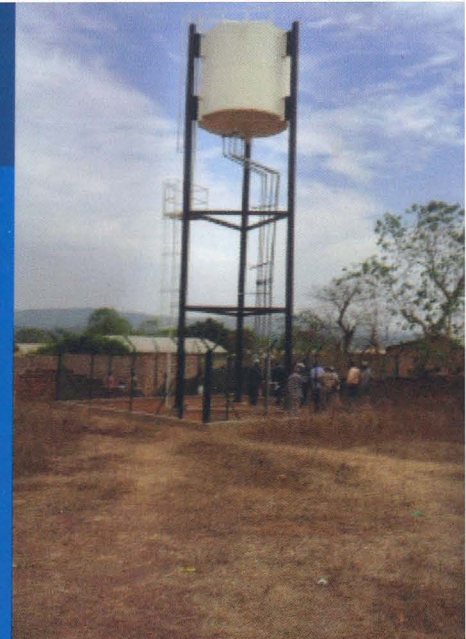


Haut Commissariat

MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA
DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET
DE GESTION DES EAUX DU FLEUVE
SENEGAL (SDAGE)

RAPPORT D'AVANCEMENT DES MESURES DE PRIORITÉ N°2

Décembre 2018



Bois: transfert, câblage par AHS - 19-06-01

TABLE DES MATIÈRES

RESUMÉ	4
INTRODUCTION	5
I.CONTEXTE	7
II.OBJECTIFS	11
III.ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN OEUVRE DES 29 MESURES DE PRIORITE 2 DU SDAGE DE 2010 A 2017	13
III.1.MONTANTS FINANCIERS GLOBAUX RÉALISÉS POUR LES 29 MESURES DE PRIORITÉ N°2 DU SDAGE	16
III.2.AVANCEMENT DES 29 MESURES DE PRIORITÉ 2 DU SDAGE	23
IV.CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	25
ANNEXES	27
II: METHODOLOGIE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DONNEES	36
III: EXEMPLE DE FICHE DE COLLECTE (QUESTIONNAIRE SDAGE)	37
IV: CARTE DE LA RÉPARTITION DES ENGAGEMENTS/INVESTISSEMENTS FINANCIERS PAR SOUS BASSINS ET PAR OF	39



I. CONTEXTE

91 MESURES
ABOUTIT à classer
en priorité N°1

44 MESURES
URGENTES qui sont le
socle du programme

29 MESURES DE
PRIORITÉ N°2 qui découlent
de la bonne réalisation des
mesures de " priorité N°1 "

18 MESURES DE
PRIORITÉ N°3 qui pourront
être mises en œuvre dans
le dernier pas de temps du
chronogramme

Dans le Bassin versant du fleuve Sénégal, siège de multiples interventions toutes orientées vers le développement en général, coexistent différentes problématiques environnementales, elles-mêmes exacerbées par les effets multiples et conjugués des activités anthropiques et des changements climatiques. A cela s'ajoute la forte interdépendance entre la sécurité de l'approvisionnement en eau, la sécurité alimentaire et la sécurité énergétique.

Ces faits précités doivent être pris en compte par les Etats membres et les acteurs locaux du développement dans la formulation, la planification et la mise en œuvre des activités socio-économiques. Il en est de même pour la construction et la gestion des ouvrages hydrauliques et hydroélectriques tels que le barrage à usages multiples de Manantali, le barrage de Félou, le barrage de Diama et les futurs barrages de Gouina, de Gourbassi, Koukoutamba, de Boureya, de Balassa, etc. L'activité de navigation doit aussi être planifiée en tenant compte de ce contexte.

Pour rappel, le SDAGE s'articule autour de 6 Orientations Fondamentales (OF), à savoir :

1. Limiter les risques;
2. Améliorer les comportements;
3. Améliorer la connaissance de l'état du bassin et son suivi;
4. Préserver l'environnement et s'adapter aux changements climatiques;
5. Développer les solidarités dans le bassin;

6. Appuyer le développement.

Chaque Orientation Fondamentale est constituée d'un certain nombre de dispositions qui, à leur tour, sont déclinées sous forme de 91 mesures priorisées et hiérarchisées. Ces mesures traduisent les différentes dispositions sur le plan opérationnel en listant les actions à réaliser aux différentes échelles spatiales et temporelles, dans les différentes parties (territoires géographiques/sous bassins) du bassin.

Les 91 mesures sont des actions à mettre en œuvre pour l'atteinte des objectifs fixés (les OF). La hiérarchisation des 91 mesures aboutit à classer en priorité N°1, 44 mesures urgentes qui sont le socle du programme ; 29 mesures de priorité N°2 qui découlent de la bonne réalisation des mesures de " priorité N°1 " et enfin 18 mesures de priorité N°3 qui pourront être mises en œuvre dans le dernier pas de temps du chronogramme sans que leur intérêt en soit diminué.

Les mesures sont détaillées, avec : un libellé, un type d'action, un type d'approche, des territoires concernés, un montant, un échéancier, priorité et des maîtres d'ouvrage (OMVS, Ministères, Collectivités locales, Société civile/ Organisation non gouvernementales (ONG)/Organisation communautaire de base (OCB), etc.).

Trois types d'action sont définis : les études, le renforcement des capacités des acteurs et les Aménagements. Ces actions seront ainsi mises en œuvre dans les 9 sous bassins (Delta, Vallée, Ferlo, Bassin intermédiaire, Affluents Sahéliens, Bakoye/Baoulé, Bafing, Falémé, TKLM (Térékolé Kolombiné/Lac Magui)) du fleuve Sénégal.

Depuis son adoption en 2011, le SDAGE a connu une première phase d'évaluation de l'état de mise en œuvre des mesures de priorité N°1 en 2017. Le rapport d'évaluation a été partagé avec les Etats membres.

En 2018, ce deuxième rapport relatif au suivi-évaluation de la mise en œuvre des mesures de priorité N°2 pour la période 2010 – 2017 vient ainsi compléter et consolider le diagnostic de la réalisation des actions préconisées par les mesures de priorité N°1. Ce rapport permet de dégager l'état global et la tendance des engagements, comparé aux objectifs de l'horizon 2025, en termes d'activités et financements du plan global des mesures de priorité N°2 du SDAGE de 2010 à 2017.





II. OBJECTIFS



7 mesures
dans l'OF Limiter les risques ;

3 mesures
dans l'OF Développer les
solidarités dans le bassin ;

7 mesures
dans l'OF Améliorer la
connaissance de l'état du bassin
et son suivi ;

4 mesures
dans l'OF Préserver
l'environnement et s'adapter au
changement climatique ;



8 mesures
dans l'OF Appuyer le
développement.

Deux objectifs sont poursuivis par l'OMVS pour la mise en œuvre du SDAGE.

Objectif n°1: les différents secteurs et acteurs socio-économiques dans le bassin du fleuve Sénégal doivent s'approprier les Orientations Fondamentales du SDAGE.

Objectif n°2: l'OMVS doit connaître et suivre l'état de la ressource en eau et du rythme de réalisation des infrastructures structurantes dans le bassin du fleuve Sénégal afin de pouvoir mettre à jour régulièrement les hypothèses de travail du SDAGE.

Le présent Rapport d'évaluation de la mise en œuvre des mesures de priorité N°2 du SDAGE a pour objet :

- d'évaluer l'état d'avancement de la mise en œuvre des 29 mesures de priorité N° 2 du SDAGE ;
- d'identifier les difficultés et les retards constatés afin de proposer des solutions relatives aux actions de sensibilisation des acteurs et de vulgarisation à réaliser pour une meilleure mise en œuvre du SDAGE et sa prise en compte par les différents Services en charge de la planification dans les Etats membres de l'OMVS.

La répartition des 29 mesures de priorité N°2 en fonction des 6 Orientations Fondamentales donne :

- 7 mesures dans l'OF Limiter les risques ;
- 7 mesures dans l'OF Améliorer la connaissance de l'état du bassin et son suivi ;
- 4 mesures dans l'OF Préserver l'environnement et s'adapter au changement climatique ;
- 3 mesures dans l'OF Développer les solidarités dans le bassin ;
- 8 mesures dans l'OF Appuyer le développement.

III. ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN OEUVRE DES 29 MESURES DE PRIORITE 2 DU SDAGE DE 2010 A 2017



278 m
les coûts globaux planifiés à
l'horizon 2025

43,5%

le taux de réalisation pour
les mesures de priorité N°1,
pour la période 2010-2015

Il faut noter que les coûts globaux planifiés pour l'ensemble des mesures des six Orientations Fondamentales du SDAGE, à l'horizon 2025, s'élèvent à 278 milliards.

Tableau 1 : Synthèse du Plan d'investissement global du SDAGE

OF	Montant estimé en milliards (Frs CFA)
Risques	71
Comportements	8,5
Connaissances	25
Environnement	135
Solidarités	5
Développement	33,5
TOTAL	278

Source : SDAGE phase 3, 2011 - OMVS

Le programme d'investissement global est estimé à 650 milliards, intégrant le coût des infrastructures régionales de transport, d'énergie et d'alimentation en eau potable.

Il faut rappeler que depuis la validation et l'adoption du SDAGE en 2011 par le Conseil des Ministres de l'OMVS tenu à Nouakchott, l'état de mise en œuvre de l'ensemble des mesures de priorité N°1 et N°2 du SDAGE a été évalué.

Le tableau ci-dessous indique le montant des engagements selon les Orientations Fondamentales (OF), de 2010 et 2015 pour les mesures de priorité N°1.



Tableau 2: Montant des engagements selon les Orientations Fondamentales (OF), de 2010 et 2015 pour les mesures priorité 1

OF	Montant Prévu	Montant Engagé	Taux de réalisation en %
Risques	2 620 000 000	2 511 000 000	95,8
Comportements	2 545 000 000	278 000 000	10,9
Connaissances	2 570 000 000	1 906 000 000	74,2
Environnement	32 600 000 000	16 807 000 000	51,6
Solidarités	2 105 000 000	338 000 000	16,1
Développement	11 304 000 000	1 561 000 000	13,8
Total	53 744 000 000	23 401 000 000	43,5

Source : Rapport d'avancement de suivi SDAGE N°1 (2010-2015)-DEDD/HC – 2017

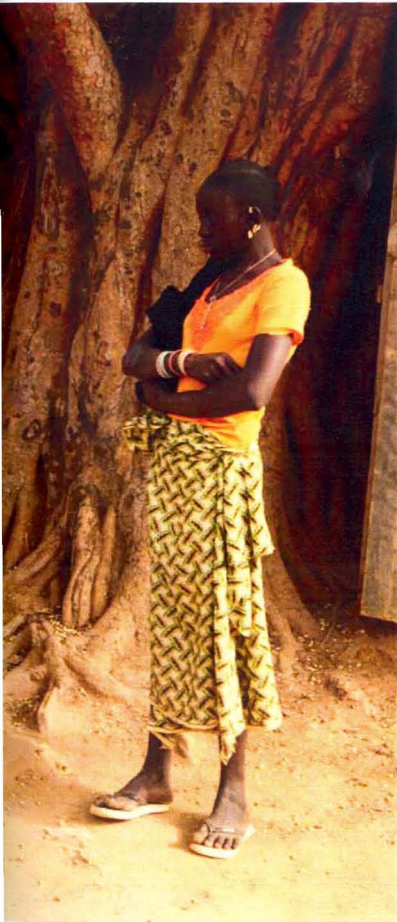
Ainsi le taux de réalisation pour les mesures de priorité N°1, pour la période 2010-2015, s'élève à 43,5% ; ce qui est en dessous de la moyenne.

Les activités mises en œuvre et des investissements financiers engagés pour chacune des 29 mesures de priorité N° 2, sera évaluée en fonction des indicateurs de mise en œuvre et du budget global des investissements planifiés pour la période 2010 – 2020 (42 605 000 000 frs CFA).

Le tableau des différentes mesures de priorité N°2 planifiées à l'horizon 2025, est joint en annexe.

L'exploitation des données collectées, dans le Tableau de bord (TBR) du suivi-évaluation de l'état de mise en œuvre des 29 mesures de priorité N° 2 du SDAGE, a permis de ressortir les aspects suivants :

- Le montant des engagements financiers globaux réalisés pour les 29 mesures de priorité n°2 au niveau des 6 OFs du SDAGE ;
- Et le niveau d'avancement des 29 mesures de priorité n°2 du SDAGE.



III. 1. MONTANTS FINANCIERS GLOBAUX RÉALISÉS POUR LES 29 MESURES DE PRIORITÉ N°2 DU SDAGE

La situation des engagements financiers par mesure de priorité N° 2 et par Orientation Fondamentale du SDAGE, pour la période 2010 à 2017 est présentée dans le Tableau 3 ci-dessous.

Tableau 3: Montant total de l'engagement financier par mesure de priorité N° 2 de 2010 à 2017

OF SDAGE	Mesure P2 du SDAGE	Nom de la mesure	Total (millions de FCFA)
Risques	2	Aider au développement de l'assainissement dans les secteurs d'action prioritaire	5 818,652
	3	Aider au développement de l'AEP dans les secteurs d'action prioritaire	5 665,500
	4	Promouvoir la mise en place de plans directeurs d'assainissement des collectivités	375
	5	Réaliser un suivi épidémiologique de la prévalence des maladies liées à l'eau autour des barrages	16,520
	6	Réaliser des campagnes prophylactiques pour le bétail (parcs de vaccination, antiparasitaires, etc.).	686,700
Total Risques			12 562,372
Connaissances	8	Etudier les relations quantitatives et qualitatives eaux souterraines / eaux de surface	642,320
	9	Améliorer la connaissance des processus d'érosion, d'ensablement et de désertification à l'échelle du bassin	80
	10	Améliorer la connaissance des enjeux écologiques du bassin (inventaire de la biodiversité dans les zones humides non protégées	10 261,0
	11	Améliorer la connaissance des ressources géologiques et minière du bassin (cartes géologiques)	590
	12	Améliorer la connaissance et le suivi des impacts des activités agricoles, industrielles et minières sur le bassin, en terme de qualité des eaux et des sols	1 013,300

Total Connaissances		12 586,620	
Environnement	15	Favoriser la régénération des forêts dégradées	2 135
	16	Aménager des cuvettes à enjeu en vue de la gestion artificielle de leur alimentation selon une approche écosystémique	754
	17	Renforcer la protection des écosystèmes à haute valeur patrimoniale	9 095,800
	18	Développer les outils fonciers pour la gestion durable des terres, des eaux et des écosystèmes	209
Total Environnement		12 193,800	
Solidarités	19	Définir les mesures de compensation des impacts environnementaux et sociaux des futurs ouvrages	303,500
Total Solidarités		303,500	
Développement	22	Aider à l'installation de techniques " modernes " d'irrigation, économes en eau, sur des sites pilotes	417
	23	Améliorer les structures d'appui et de conseils aux agriculteurs et aux éleveurs	853,500
	24	Promouvoir la diversification des cultures et l'introduction de spéculations à haute valeur ajoutée	146
	25	Appuyer les Etats pour la mise en œuvre des programmes de recherche agronomique dans le bassin	315,500
	27	Renforcer les capacités des Etats en matière de développement de la pisciculture	44,500
Total Développement		1 776,500	
Total général		39 422,792	

Source : Tableau de bord de suivi du PM N° 2 SDAGE – Haut-Commissariat OMVS – juillet 2018

Le constat est qu'aucune des 29 mesures de priorité N° 2 du SDAGE ne concerne l'Orientation Fondamentale "Comportements". Ce qui explique l'absence de résultats par rapport à cette OF dans l'analyse qui est faite ici. Aussi, les mesures priorité N° 2 de numéro d'ordre 1, 7, 13, 14, 21, 26, 28 et 29 n'ont connu aucune action en termes d'engagements financiers 2010 à 2017. Ces mesures n'ont enregistré aucun résultat à l'issu du traitement des données.

Une analyse croisée des données financières du tableau 3 ci-dessus par rapport au budget global planifié de 2010 – 2020 (42 605 000 000 frs CFA) pour l'ensemble des 29 mesures de priorité N° 2 du SDAGE donne les taux de réalisation financière par OF de 2010 – 2017 qui est indiqué dans le tableau n°4 ci-dessous.

Tableau 4: Taux des engagements financiers globaux réalisés par OF de 2010 à 2017 par rapport au budget total planifié pour 2010 – 2020

OF	Montants Prévus 2010 – 2020	Montant Engagé 2010 – 2017	% de réalisation par rapport à 2010-2020
Risques	8 405 000 000	12 562 372 000	149,5%
Connaissances	14 395 000 000	12 586 620 000	87,4%
Environnement	17 380 000 000	12 193 800 000	70,2%
Solidarités	545 000 000	303 500 000	55,7%
développement	1 880 000 000	1 776 500 000	94,5%
TOTAL	42 605 000 000	39 422 792 000	92,5%

Source : Tableau de bord de suivi du PM N° 2 SDAGE – Haut-Commissariat OMVS – juillet 2018

Au regard de ces résultats comparés au budget planifié pour la période 2010 – 2020, les engagements financiers pour toutes les 29 mesures de priorité N° 2 du SDAGE et par Orientation Fondamentale, de 2010 à 2017, sont exécutés à plus de 50%.

En particulier, l'Orientation Fondamentale "Risques" connaît un niveau d'engagement financier de 149,5%; ce qui dépasse de loin le montant prévu pour la période 2010 - 2020. Cette situation s'explique surtout par les efforts considérables menés par les Etats membres en matière

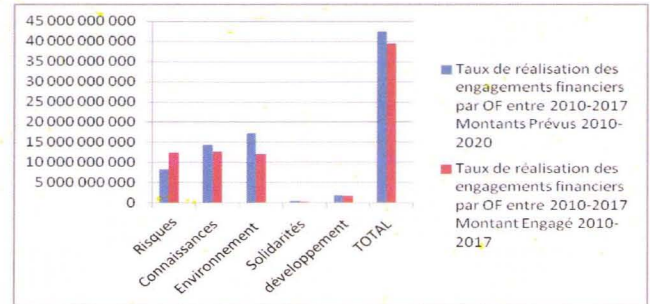
de réalisation d'ouvrages d'assainissement et d'Adduction d'Eau Potable dans la zone du bassin du fleuve Sénégal entre 2010 à 2017.

En plus, le Haut-Commissariat de l'OMVS, à travers, un financement de l'Agence Française de Développement (AFD), a réalisé des infrastructures relatives à l'approvisionnement en eau potable et à l'assainissement dans certaines localités prioritaires du Bassin du fleuve Sénégal (Birette en Mauritanie, Hawa Dembaya au Mali, Dounet en Guinée, et Mbane au Sénégal).

Le plus faible taux de réalisation financière concerne l'Orientation Fondamentale "Solidarités" exécutée à hauteur de 55,7%. Le maître d'ouvrage des trois mesures de cette l'Orientation Fondamentale est l'OMVS, à travers le Haut-Commissariat. En effet, seule la mesure n°19 a connu des investissements financiers avec les études d'impact environnemental et social (EIES) et le Plan de gestion environnemental et social (PGES) des barrages hydroélectriques de Gouina (EIES complémentaire de 2012) et de Koukou-tamba.

Le taux global de financement des actions liées aux 29 mesures de priorité N° 2 du SDAGE, de 2010 – 2017, par rapport au budget total planifié pour la période 2010 -2020, est de 92,5%, soit un montant de 39 422 792 000 Frs CFA sur un budget planifié de 42 605 000 000 Frs CFA.

L'histogramme ci-dessous permet de mieux observer la progression des engagements financiers des 29 mesures de priorité 2 du SDAGE, par Orientation Fondamentale de 2010 – 2017, par rapport aux prévisions de 2010 – 2020.



Dans les sous bassins (9 territoires géographiques), de 2010 à 2017, les engagements financiers globaux par Orientation Fondamentale et par Sous bassin se présentent dans le tableau 5 ci-dessous.

Tableau 5 : Engagements financiers globaux, de 2010 à 2017, par OF et par sous bassins

OF vs Sous Bassin	Risques	Connaissances	Environnement	Solidarités	Développement	Total Sous Bassin
Affluents Sahéliens	1 612 000 000	1 266 000 000	307 000 000	-	8 000 000	3 193 000 000
Bafing	1 387 200 000	265 600 000	666 000 000	158 500 000	331 000 000	2 808 300 000
Bakoye-Baoulé	675 120 000	1 500 000	802 000 000	-	160 750 000	1 639 370 000
Bassin Intermédiaire	297 200 000	15 000 000	2 672 000 000	145 000 000	306 500 000	3 435 700 000
Delta	3 290 484 000	8 453 660 000	2 817 000 000	-	313 000 000	14 874 144 000
Falémé	975 600 000	509 900 000	1 763 500 000	-	225 500 000	3 474 500 000
Ferlo	667 984 000	371 000 000	40 000 000	-	-	1 078 984 000
TKLM	595 200 000	22 100 000	1 571 000 000	-	291 250 000	2 479 550 000
Vallée	3 061 584 000	1 681 860 000	1 555 300 000	-	140 500 000	6 439 244 000
Total Bassin global	12 562 372 000	12 586 620 000	12 193 800 000	303 500 000	1 776 500 000	39 422 792 000

Source : Tableau de bord de suivi du PM N° 2 SDAGE – Haut-Commissariat OMVS – juillet 2018

L'analyse croisée des données financières du tableau 5 ci-dessus, par rapport aux prévisions budgétaires de 2010 – 2020 (42 605 000 000 frs CFA) donne les taux de réalisations financières par Sous bassin. Ces informations figurent dans le Tableau 6 ci-dessous.

Tableau 6 : Taux de réalisation global par sous bassin, de 2010 – 2017, par rapport aux prévisions 2010 – 2020

Sous Bassin	Montants engagés	Taux de réalisation par sous bassin	
	2010 – 2017	2010 - 2017	2010 - 2020
Affluents Sahéliens	3 193 000 000	8,10%	7,5%
Bafing	2 808 300 000	7,12%	6,6%
Baoulé/Bakoye	1 639 370 000	4,16%	3,8%
Bassin Intermédiaire	3 435 700 000	8,72%	8,1%
Delta	14 874 144 000	37,73%	34,9%
Falémé	3 474 500 000	8,81%	8,2%
Ferlo	1 078 984 000	2,74%	2,5%
TKLM	2 479 550 000	6,29%	5,8%
Vallée	6 439 244 000	16,33%	15,1%
TOTAL	39 422 792 000	100%	92,5%

Source : Tableau de bord de suivi du PM N° 2 SDAGE – Haut-Commissariat OMVS – juillet 2018

Il ressort du tableau ci-dessus que, par rapport à la période 2010 – 2020 et de façon globale, le Sous bassin "Delta" a le plus grand taux d'engagement financier avec 14 874 144 000 de Frs CFA, soit 34,9% du total des montants engagés. Le Delta est suivi respectivement par les sous bassins "Vallée" avec 15,1% et "Falémé" avec 8,2% de réalisation. C'est au niveau du Sous bassin "Ferlo" que l'on note le plus faible taux d'engagement financier, avec 1 078 984 000 de Frs CFA, soit 2,5%.



Par conséquent les meilleures performances reviennent à l'Orientation Fondamentale "Risques" avec 149,5% de réalisation financière. Il est suivi des Orientations Fondamentales "Développement" et "Connaissances" avec, respectivement, 94,5% et 87,4% de réalisation. Le plus faible taux de réalisation financière se trouve au niveau de l'Orientation Fondamentale "Solidarités" avec 55,7% de réalisation financière.

Dans les Sous bassins, par rapport aux prévisions d'investissement de la période 2010 – 2020, c'est l'Orientation Fondamentale "Connaissances" qui connaît le plus grand taux de réalisation financière avec 58,7% de réalisation dans le Delta. Le taux de réalisation financière de l'Orientation Fondamentale "Solidarités" est de 0% dans tous les sous bassins sauf dans le Bafing (29,1%) et dans le Bassin Intermédiaire (26,6%).

La répartition des investissements financiers ci-dessus peut s'expliquer par plusieurs facteurs dont :

- l'absence de début d'exécution de certaines mesures de priorité N° 2 du SDAGE qui doivent être réalisées par les maîtres d'ouvrage en général et, surtout, par le Haut-Commissariat de l'OMVS ;
- l'insuffisance de la prise en compte des préconisations du SDAGE dans les planifications sectorielles des activités de développement du Bassin du fleuve Sénégal par les Etats, à cause de la faible promotion dudit document auprès des différents acteurs étatiques et Organisations Non Gouvernementales;
- l'indisponibilité des données financières relatives à l'exécution de certaines activités de développement en rapport avec certaines mesures de priorité N° 2 du SDAGE ;

Il est important de souligner que des efforts considérables sont à faire au niveau des sept Sous bassins qui connaissent un taux d'engagement financier inférieur à 10% : le Ferlo, les Affluents Sahéliens, le Térékolé Kolombiné/Lac Magui (TKLM), le Bassin Intermédiaire, le Bakoye-Baoulé, la Falémé et le Bafing. Seuls les sous bassins "Delta" (34,9%) et "Vallée" (15,1%) ont connu des taux d'investissement acceptables.

III.2. AVANCEMENT DES 29 MESURES DE PRIORITÉ 2 DU SDAGE

Sur la fiche du Tableau de Bord de suivi global de l'avancement de toutes les Orientations Fondamentales du SDAGE dans l'ensemble du bassin du fleuve Sénégal, le niveau d'engagement des 29 mesures par Orientation Fondamentale se présente dans le tableau 7 ci-dessous.

Tableau 7 : % des actions engagées pour les 29 mesures de priorité N° 2 du SDAGE à l'échelle du bassin

OFs	nombre total d'actions	nombre total d'actions engagées	nombre total d'actions non engagées	Taux d'engagement d'actions pour les MP n°2 dans l'ensemble du bassin
Risques	63	30	33	48%
Comportements	0	0	0	-
Connaissances	63	25	38	40%
Environnement	36	20	16	56%
Solidarités	27	2	25	7%
Développement	72	27	45	37,5%
TOTAL BASSIN	261	104	157	40%

Source : Tableau de bord de suivi du PM N° 2 SDAGE – Haut-Commissariat OMVS – juillet 2018

De l'analyse des données du tableau ci-dessus, il ressort que, de manière globale et dans l'ensemble du bassin du fleuve Sénégal, le taux d'engagement (nombre total des actions engagées/nombre total des actions) des mesures de priorité N° 2 du SDAGE pour toutes les Orientations Fondamentales est de 40%.

L'OF "Environnement" a le plus grand nombre d'actions engagées avec 56%, suivi des OF "Risques" avec 48% et "Connaissances" avec 40%. Tandis que l'OF "Solidarités" réalise le faible taux avec 7% d'actions initiées. Cette dernière OF est la moins exécutée et ce, même au niveau des prévisions globales d'investissement de 2010 – 2025, où il lui est affecté un montant de 5 milliards de Frs CFA sur un montant programmé pour 278 milliards.



IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS



Les résultats de l'exploitation des données, en comparaison avec les prévisions de 2010 – 2020, montrent que les mesures de priorité N° 2 ont un bon taux de réalisation financière globale dans tout le bassin du fleuve Sénégal (92,5%) avec une moyenne supérieure à 50%. Rappelons que les mesures de priorité 1 avaient connu, pour la période 2010 – 2015, un taux d'engagement financier de 43,5%.

- Au niveau des Orientations Fondamentales, le plus grand taux de réalisation financier est observé pour l'Orientation Fondamentale "Risques" (149,5%) tandis que l'Orientation Fondamentale "Solidarités" connaît un taux de 55,7%. C'est dire que les Etats, l'OMVS et les autres acteurs investissent beaucoup pour la prévention des risques mais très peu pour les actions de solidarité.
- Par sous bassin, le plus grand taux d'engagement financier est observé sur le Delta (34,9%). Le Ferlo, quant à lui, connaît le plus faible d'engagement financier (2,5%);
- Sur le plan du nombre des actions initiées pour les mesures de priorité N°2 du SDAGE de 2010 à 2017, par rapport à 2010 – 2020, dans l'ensemble du bassin du fleuve Sénégal il a été observé un taux global de 40%. L'Orientation Fondamentale "Environnement" connaît un taux de 56% et l'Orientation Fondamentale "Solidarités" a un taux de 7%. Au niveau des Sous bassins, la Vallée réalise un taux de 55% et le Delta 41%;
- Ainsi, le cumul des engagements financiers de 2010 – 2017, pour les mesures de priorité N°1 (23 401 000 000 FCFA) et N°2 (39 422 792 000 FCFA) donne des investissements de 62 823 792 000 FCFA soit 22, 59% du montant total planifié, à l'horizon 2025 (278 000 000 000 FCFA). L'état d'avancement des mesures de priorité N°1 et 2 du SDAGE est très faible par rapport aux objectifs fixés pour chaque échéance de mise en œuvre. Certes, par endroit il y a eu d'importantes initiatives en termes financier et d'activités mises en œuvre, mais on est encore loin de la moyenne prévue à l'horizon 2025.

En conséquence, pour une meilleure prise en compte des préconisations du SDAGE dans la formulation, la planification et la mise en œuvre des activités de développement dans le bassin du fleuve Sénégal, les Etats doivent accélérer la réalisation des Orientations Fondamentales "Environnement", "Connaissances", et "Solidarités". Ces trois OFs regroupent en leur sein l'essentiel des activités qui régissent la gestion rationnelle et harmonieuse des ressources du bassin.

Ils doivent également mobiliser et accompagner les acteurs locaux pour la mise en œuvre des mesures du SDAGE dont ils sont les maîtres d'ouvrage. Ces actions de mobilisation doivent s'accompagner par des campagnes de vulgarisation, de promotion et de sensibilisation permanentes et régulières auprès de tous les acteurs concernés par la mise en œuvre du SDAGE.

ANNEXES

I: Tableau des mesures de priorité N° 2 du SDAGE (Cf. Rapport SDAGE phase 3, 2011 - OMVS)

N°	OF	Disposition	Mesures (abrégées)	Indicateur d'avancement
1	Risques	Disposition 1 : Prévenir le risque d'inondation et protéger les populations	Coordonner les actions des différents acteurs en situation de crise	Nombre de Séances de renforcement des capacités des acteurs réalisées
2	Risques	Disposition 2 : Protéger les populations des maladies liées à l'eau	Aider au développement de l'assainissement dans les secteurs d'action prioritaire	Nombre d'actions de sensibilisation à l'Assainissement dans le bassin du fleuve Sénégal
3	Risques	Disposition 2 : Protéger les populations des maladies liées à l'eau	Aider au développement de l'AEP dans les secteurs d'action prioritaire	Nombre d'AEP réalisés dans le bassin du fleuve Sénégal
4	Risques	Disposition 2 : Protéger les populations des maladies liées à l'eau	Promouvoir la mise en place de plans directeurs d'assainissement des collectivités	Nombre de plans directeur d'Assainissement existants
5	Risques	Disposition 2 : Protéger les populations des maladies liées à l'eau	Réaliser un suivi épidémiologique de la prévalence des maladies liées à l'eau autour des barrages	Nombre d'études de suivi épidémiologique de la prévalence des maladies liées à l'eau réalisées
6	Risques	Disposition 2 : Protéger les populations des maladies liées à l'eau	Réaliser des campagnes prophylactiques pour le bétail (parcs de vaccination, antiparasitaires, etc.).	Nombre de Séances de renforcement des capacités des Organisations locales et des services techniques des Etats réalisés
7	Risques	Disposition 3 : Développer une culture du risque	Sensibiliser les populations et les collectivités vulnérables au risque d'inondation	Nombre de Séances de renforcement des capacités des services techniques des Etats et des Organisations locales réalisées

Seuil (à atteindre à la fin du SDAGE)	Source de vérification (éléments à vérifier)	2010-2015 en million de FCFA	2015-2020 en million de FCFA	2020-2025 en million de FCFA	N° mesure dans le SDAGE (D/m)
Au moins 1 Séance par an et par pays membre de l'OMVS	Rapports pays des Séances de formation	15	20	15	D1/m6 : Bassin
Au moins 1 action par an et par pays membre de l'OMVS	Rapports pays des actions de sensibilisation	50	100	50	D2/m2 : Bassin
Au moins 1 AEP par an et par pays membre de l'OMVS	Rapports de réalisation d'AEP	50	100	50	D2/m3 : Bassin
Au moins 1 plan directeur d'Assainissement par pays membre de l'OMVS	Document de Plan Directeur d'Assainissement	2000	4000	4000	D2/m5 : Bassin
Au moins 1 étude par barrage	Rapports d'études	800	1000	1000	D2/m6 : Bassin
Au moins 1 Séance par an et par pays membre de l'OMVS	Rapports des Séances de renforcement des capacités	100	115	100	D2/m8 : Bassin
Au moins 1 par an et par pays membre de l'OMVS	Rapports des Séances de renforcement des capacités	40	15	15	D3/m2 : Bassin

8	Connaissances	Disposition 1 : Améliorer la connaissance des milieux	Etudier les relations quantitatives et qualitatives eaux souterraines / eaux de surface	Nombre de Rapports d'études réalisés
9	Connaissances	Disposition 1 : Améliorer la connaissance des milieux	Améliorer la connaissance des processus d'érosion, d'ensablement et de désertification à l'échelle du bassin	Nombre de Rapports d'études réalisés
10	Connaissances	Disposition 1 : Améliorer la connaissance des milieux	Améliorer la connaissance des enjeux écologiques du bassin (inventaire de la biodiversité dans les zones humides non protégées)	Nombre de Rapports d'études d'inventaire réalisés
11	Connaissances	Disposition 1 : Améliorer la connaissance des milieux	Améliorer la connaissance des ressources géologiques et minière du bassin (cartes géologiques)	Nombre de Rapports d'études d'inventaire réalisés
12	Connaissances	Disposition 2 : Améliorer la connaissance des impacts des activités	Améliorer la connaissance et le suivi des impacts des activités agricoles, industrielles et minières sur le bassin, en terme de qualité des eaux et des sols	Nombre de Rapports d'études d'impact et de suivi réalisés
13	Connaissances	Disposition 2 : Améliorer la connaissance des impacts des activités	Améliorer la connaissance et le suivi des impacts des aménagements hydroélectriques	Nombre de Rapports d'études d'impact et de suivi réalisés
14	Connaissances	Disposition 2 : Améliorer la connaissance des impacts des activités	Etablir un référentiel précis des aménités et des coûts environnementaux associés aux aménagements dans le bassin	Nombre de Rapports d'étude réalisés
15	Environnement	Disposition 1 : Enrayer les processus de perte des sols et de désertification	Favoriser la régénération des forêts dégradées	Nombre d'actions et de séances de renforcement des capacités d'organisations locales et des services techniques des Etats

Au moins 1 rapport d'étude réalisé dans le bassin du fleuve Sénégal	Rapports d'études	0	240	0	D1/m2 : Bassin
Au moins 1 rapport d'étude réalisé dans le bassin du fleuve Sénégal	Rapports d'études	250	300	350	D1/m3 : Bassin
Au moins 1 rapport d'étude par zone non protégée	Rapports d'études	100	50	0	D1/m5 : Bassin
Au moins 1 rapport d'étude par sous bassin	Rapports d'études	6000	6000	3000	D1/m7 : Bassin
Au moins 1 rapport d'étude et de suivi réalisé	Rapport d'étude	400	600	900	D2/m1 : Bassin
Au moins 1 rapport d'étude et de suivi réalisé par barrage	Rapports d'étude	120	140	480	D2/m2 : Bassin
Au moins 1 rapport d'étude par aménagement	Rapport d'étude	195	0	0	D2/m3 : Bassin
Au moins 1 rapport d'activités par sous bassin	Rapports d'études	3500	3200	3000	D1/m4 : Delta, vallée, Ferlo, affluents sahéliens, TKLM, Bakoye et Baoulé Falémé, Bafing,

16	Environnement	Disposition 2 : Reconquérir et protéger les fonctionnalités écologiques du bassin	Aménager des cuvettes à enjeu en vue de la gestion artificielle de leur alimentation selon une approche écosystémique	Nombre d'aménagement de cuvette fait dans le bassin
17	Environnement	Disposition 2 : Reconquérir et protéger les fonctionnalités écologiques du bassin	Renforcer la protection des écosystèmes à haute valeur patrimoniale	Nombre d'actions de protection, de plan de gestion et de renforcement des capacités des structures de gestion réalisées
18	Environnement	Disposition 3 : Mettre en place un cadre juridique habilitant pour la protection des sols, des eaux et des écosystèmes	Développer les outils fonciers pour la gestion durable des terres, des eaux et des écosystèmes	Nombre d'actions de renforcement des capacités des services techniques des Etats et des Organisations locales réalisées
19	Solidarités	Disposition 1 : Choisir des modes d'aménagements durables pour les hommes et les milieux	Définir les mesures de compensation des impacts environnementaux et sociaux des futurs ouvrages	Nombres d'EIES ou de PGES réalisés
20	Solidarités	Disposition 2 : Aider au désenclavement du bassin	Etude des zones de désenclavement stratégiques dans la partie amont du bassin (Mali et Guinée)	Nombres d'études et actions de désenclavement réalisées
21	Solidarités	Disposition 3 : Faire de la gestion des aménagements futurs une opportunité pour les hommes et les milieux	Définir des consignes de gestion des futurs ouvrages qui intègrent la régulation des inondations et la gestion environnementale du régime du fleuve	Nombre d'études des consignes de gestion des futures ouvrages réalisées
22	Développement	Disposition 2 : Favoriser l'émergence d'une agriculture durable	Aider à l'installation de techniques " modernes " d'irrigation, économes en eau, sur des sites pilotes	Nombre d'actions d'appui à l'installation de techniques modernes d'irrigation réalisées
23	Développement	Disposition 2 : Favoriser l'émergence d'une agriculture durable	Améliorer les structures d'appui et de conseils aux agriculteurs et aux éleveurs	Nombre de Séances de Renforcement des capacités des services techniques des Etats réalisées

Au moins 1 cuvette aménagée par sous bassin	Rapport étude et d'aménagement	3000	3600	1500	D2/m1 : Delta, vallée, bassin intermédiaire, affluents sahéliens, TKLM, Bafing, Bakoye/ Baoulé
Au moins 1 action par sous bassin	Rapport d'activité	1690	2190	1120	D2/m2 : Delta Ferlo, affluents sahéliens Falémé, Bafing, TKLM, Bakoye et Baoulé
Au moins 1 activité par sous bassin	Rapport d'activité	140	60	0	D3/m3 : Bassin
1 pour chaque ouvrage	Rapports EIES ou document PGES	75	75	0	D1/m3 : Bassin
Au moins 1 rapport d'étude sur les zones enclavées du bassin	Rapports études	0	195	0	D2/m1 : Bassin
Au moins 1 d des consignes de gestion réalisé pour chaque ouvrage	Document des consignes de gestion	0	200	300	D3/m3 : Bassin
Au moins une action par sous bassin	Rapports d'activités	50	50	50	D2/m1 : Bassin
Au moins 1 activité par Etat membre de l'OMVS	Rapports d'activités	25	75	50	D2/m2 : Bassin

24	Développement	Disposition 2 : Favoriser l'émergence d'une agriculture durable	Promouvoir la diversification des cultures et l'introduction de spéculations à haute valeur ajoutée	Nombre d'actions de renforcement des capacités techniques des services techniques des Etats réalisées
25	Développement	Disposition 2 : Favoriser l'émergence d'une agriculture durable	Appuyer les Etats pour la mise en œuvre des programmes de recherche agronomique dans le bassin	Nombre de programmes de recherche agronomique réalisées
26	Développement	Disposition 3 : Pérenniser l'activité de pêche	Promouvoir la rizipisciculture par la mise en œuvre d'un programme pilote	Nombre d'Aménagements/ Séances de renforcement de capacités réalisés
27	Développement	Disposition 3 : Pérenniser l'activité de pêche	Renforcer les capacités des Etats en matière de développement de la pisciculture	Nombre d'actions de renforcement des capacités des services techniques des Etats réalisées
28	Développement	Disposition 4 : Sécurisation foncière	Créer les conditions de diffusion de l'information foncière à travers l'observatoire de l'environnement de l'OMVS	Nombres d'actions de renforcement des capacités du système OMVS réalisées
29	Développement	Disposition 4 : Sécurisation foncière	Renforcer les capacités des acteurs en matière de gestion de territoire et foncière	Nombre d'actions de renforcement des capacités réalisées

Au moins 1 activités de renforcement des capacités réalisées par pays membre

Rapports d'activités

100

75

75

D2/m6 : Bassin

Au moins 1 programme réalisé par pays membre

Rapports d'activités

175

175

150

D2/m9 : Bassin

Au moins 1 Aménagement et action de renforcement des capacités des acteurs réalisés

Rapports d'activités

20

20

25

D3/m2 : Bassin

Au moins 1 action par pays et par an

Rapport d'activités

25

75

100

D3/m4 : Bassin

Au moins 1 action par pays et par an

Rapports d'activités

0

15

0

D4/m4 : Bassin

Au moins 1 action par pays et par an

Rapports d'activités

500

500

1000

D4/m6 : Bassin

II: METHODOLOGIE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DONNEES

La méthodologie adoptée est une collecte de données auprès des structures étatiques centrales concernées par l'aménagement et le développement du bassin du fleuve Sénégal. La collecte des données a été suivie d'une restitution lors d'ateliers de validation avec les représentants des différentes structures nationales concernées, dans chaque capitale des Etats Membres.

Ce rapport de suivi-évaluation de l'état d'avancement de la mise en œuvre des 29 mesures de priorité N°2 du SDAGE est le résultat de l'exploitation des différentes données collectées au 31 mai 2018.

Pour rappel, le SDAGE dispose, depuis 2013, d'un tableau de bord de suivi-évaluation de la mise en œuvre du plan de mesures qui répond à trois grands objectifs :

- Technique : rendre compte de l'état d'avancement de la mise en œuvre du SDAGE mais également mesurer l'atteinte des objectifs fixés ;
- Stratégique : évaluer les performances et les progrès réalisés en contribuant à identifier les actions qu'il serait nécessaire de réorienter pour atteindre les objectifs fixés ;
- Sensibilisation : informer et faire partager l'état d'avancement avec tous les acteurs.

Les outils de collecte (questionnaires) des données pour l'ensemble des mesures de priorité N° 2 ont été élaborés, en janvier

2018, par l'Equipe chargée du suivi & évaluation du SDAGE au niveau de la Direction de l'Environnement et du Développement Durable de l'OMVS.

Pour les besoins d'efficacité et d'efficience de cette nouvelle et troisième collecte de données relatives à la mise en œuvre du plan des mesures du SDAGE, les questionnaires thématiques avaient été transmis par voie officielle aux Structures Techniques Nationales concernées par anticipation sur le calendrier des missions pays (Cf. lettres n°000222/ER/HC ; 000221/ER/HC ; 000224/ER/HC ; 000225/ER/HC du 31/01/2018). Dans les Etats membres de l'OMVS, les missions de collecte se sont déroulées comme suit :

- Guinée (Conakry) : 19 au 22 février 2018 ;
- Mali (Bamako) : 28 février au 3 mars 2018 ;
- Mauritanie (Nouakchott) : 12 au 15 mars 2018 ;
- Sénégal (Dakar) : 22 au 23 mars 2018 ;

III: EXEMPLE DE FICHE DE COLLECTE (QUESTIONNAIRE SDAGE)

**SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE) DU
BASSIN DU FLEUVE SENEGAL
COLLECTE DES DONNEES POUR LE SUIVI DES MESURES DE PRIORITE 2**

GUIDE D'ENTRETIEN : Direction Nationale en charge des Parcs Nationaux/Protection de la Nature/Zones humides

***Territoire : Départements (Moughata, Cercle, Préfecture) concernés par le bassin du Fleuve Sénégal**

Code : D1M5-DNEN/DNEF/DNP/HC

Fiche 10 : THEMATIQUE - CONNAISSANCE DES MILIEUX

Mesure : AMELIORER LA CONNAISSANCE DES ENJEUX ECOLOGIQUES DU BASSIN : POURSUIVRE LE TRAVAIL D'INVENTAIRE DE LA BIODIVERSITE DU BASSIN DANS LES ZONES NON PROTEGEES (ZONES HUMIDES NOTAMMENT)

Renseignements sur la consultation

Dates de la consultation: ____/____/20__

Nom de la personne consultée: _____

Contact (tel, email) de la personne consultée: _____

Nom de la structure consultée: _____

Type de structure consultée: _____

Documents consultés: _____

Territoire concerné par cette consultation: (territoire, région, département, commune)

Bassin hydrographique: _____

Région: _____

Département: _____

Commune: _____

1. DETERMINER LE NOMBRE D'ETUDES SUR LA BIODIVERSITE DU BASSIN DANS LES ZONES NON PROTEGEES (ZONES HUMIDES NOTAMMENT) ?

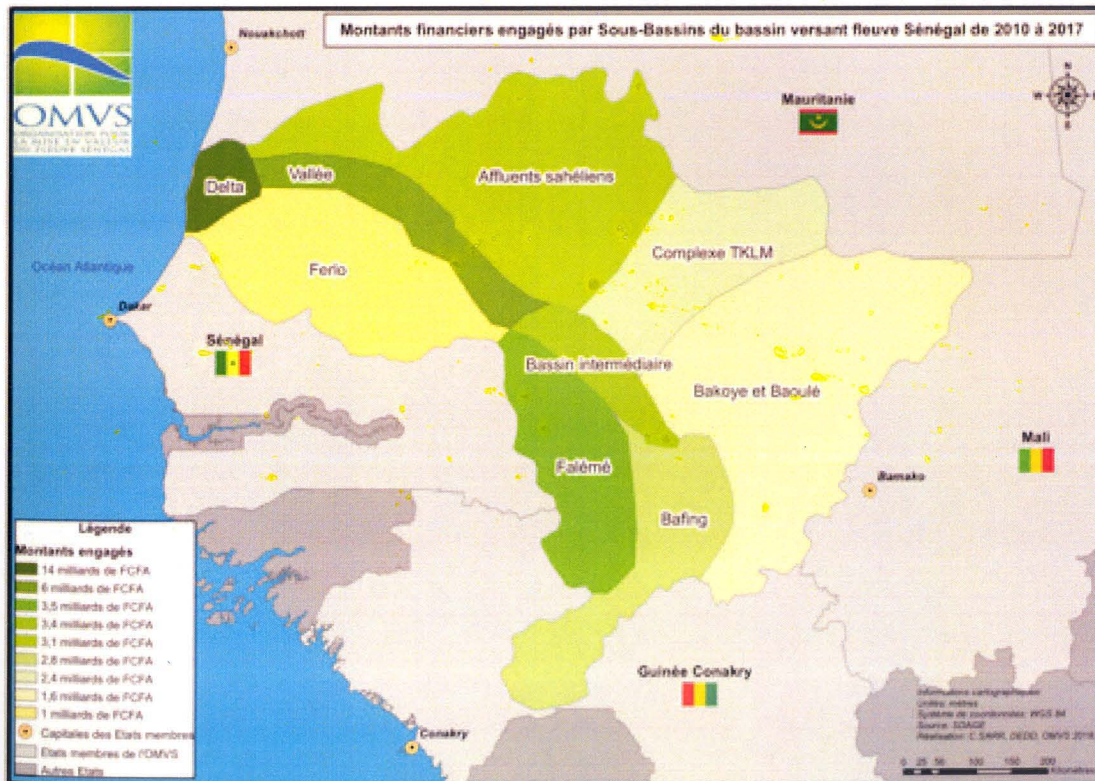
- 2010 :
- 2012 :
- 2013 :
- 2014 :
- 2015 :
- 2016 :
- 2017 :

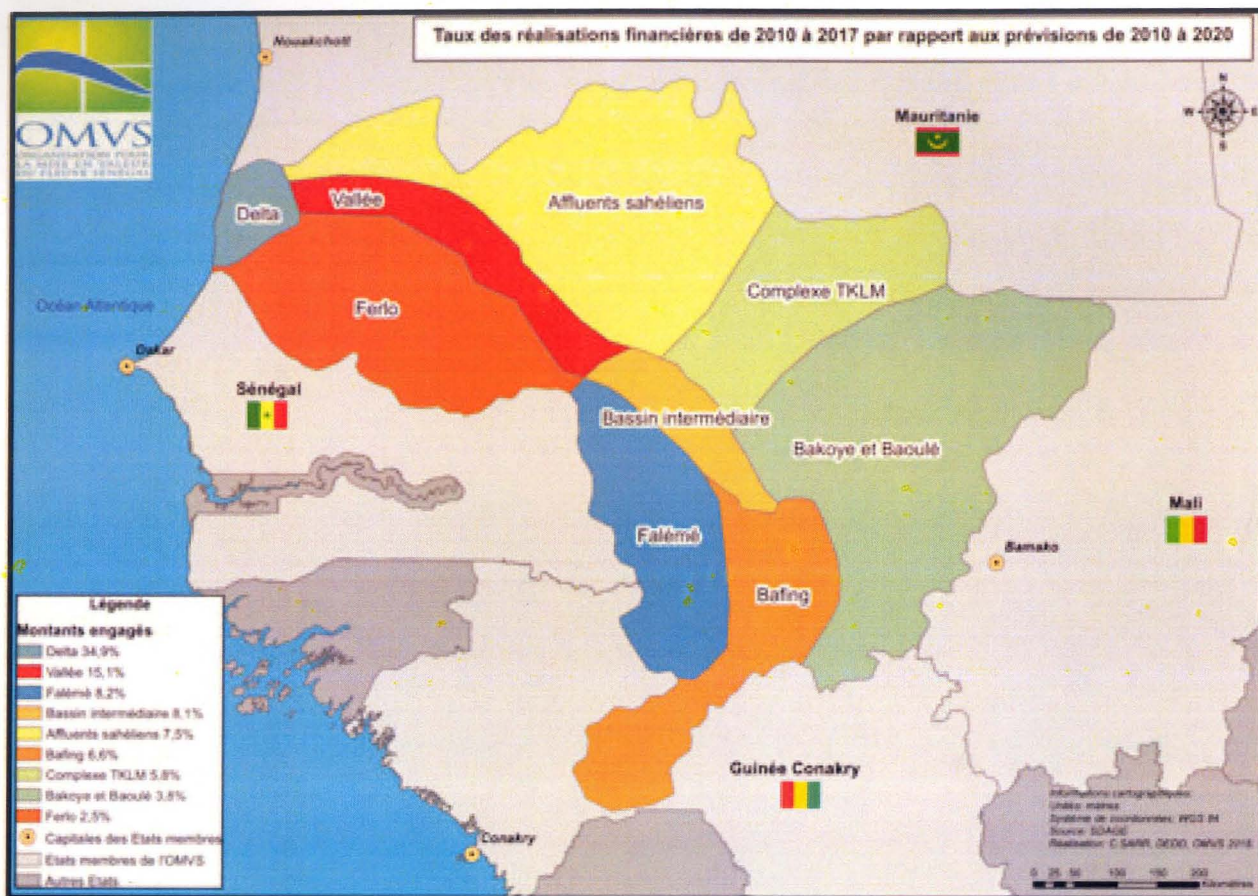
2. MONTANT DES INVESTISSEMENTS RESPECTIVEMENT ENGAGE DE 2010 A 2017 ET SOURCES DE FINANCEMENT (ETAT/PTF):

- 2010 : Source de financement.....
- 2012 : Source de financement.....
- 2013 : Source de financement.....
- 2014 : Source de financement
- 2015 : Source de financement
- 2016 : Source de financement
- 2017 : Source de financement

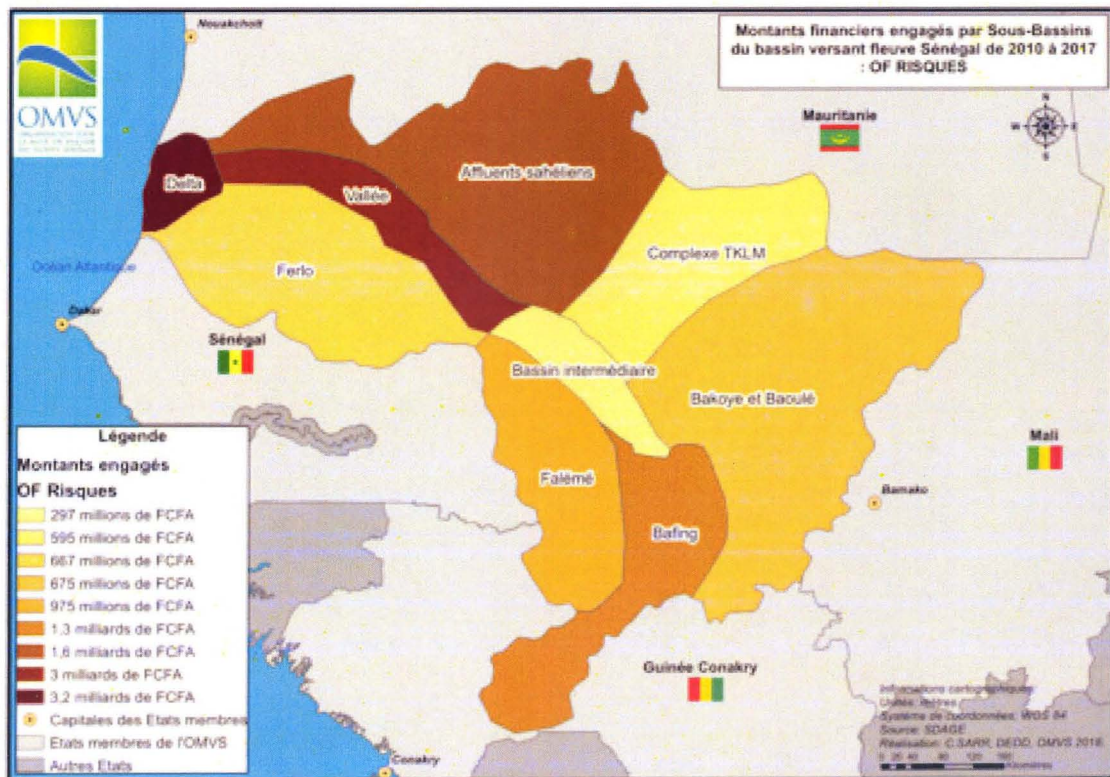
OBSERVATIONS ET COMMENTAIRES:

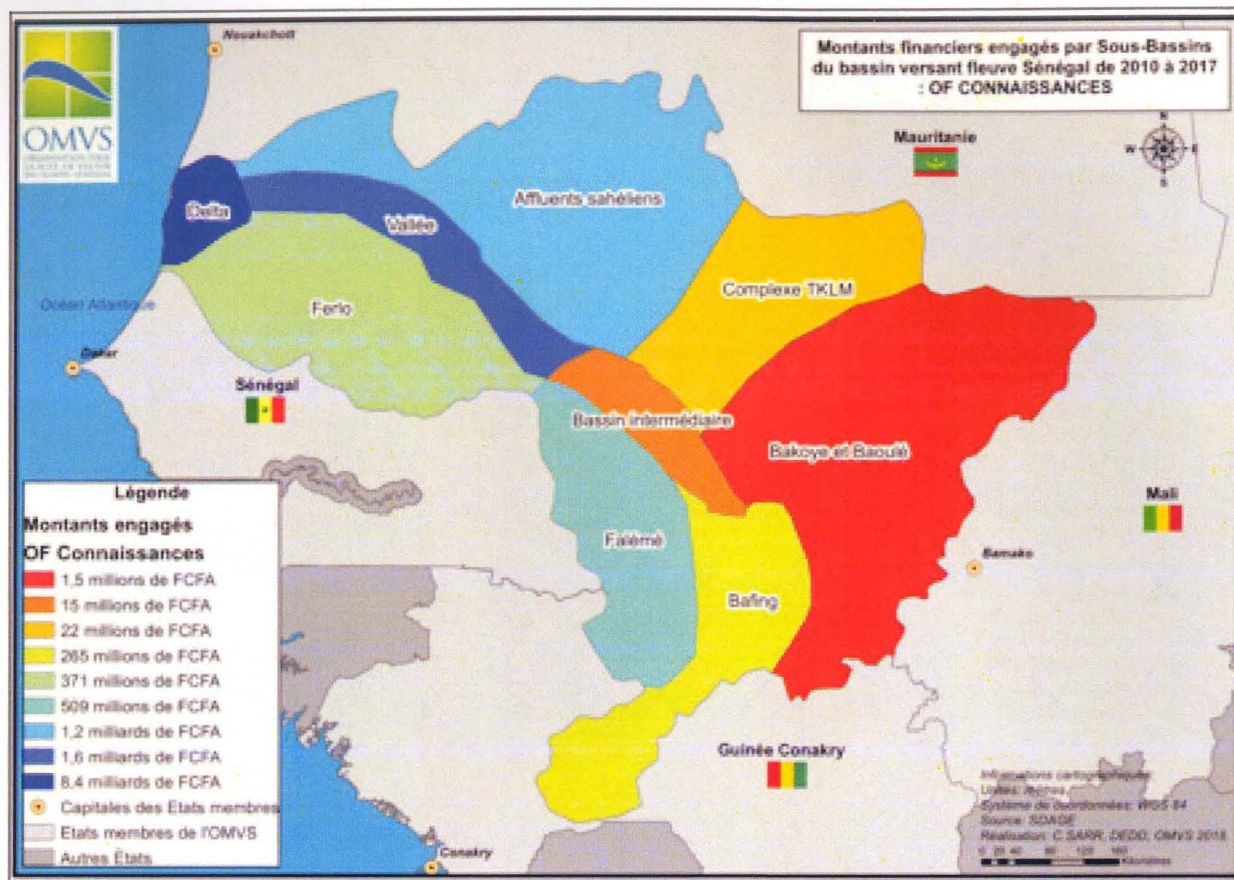
IV : CARTE DE LA RÉPARTITION DES ENGAGEMENTS/INVESTISSEMENTS FINANCIERS PAR SOUS BASSINS ET PAR OF



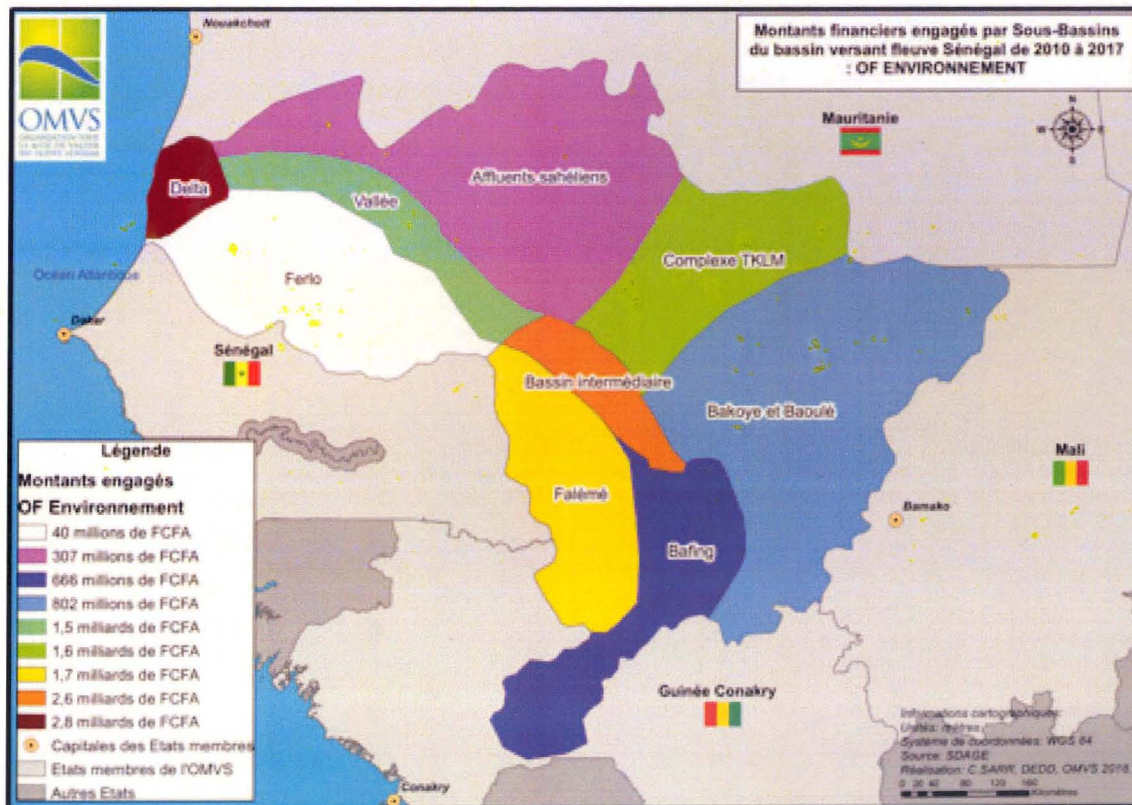


RÉPARTITION DES ENGAGEMENTS FINANCIERS PAR OF DANS LES SOUS BASSINS

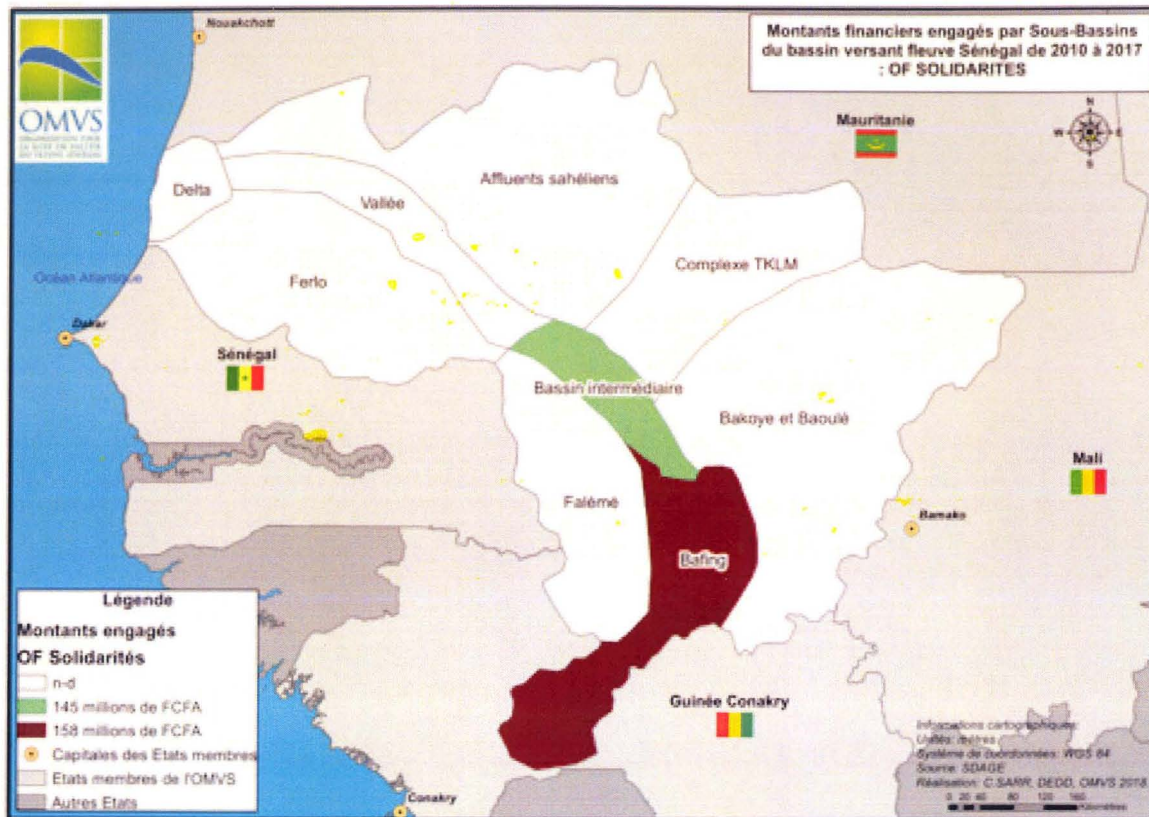




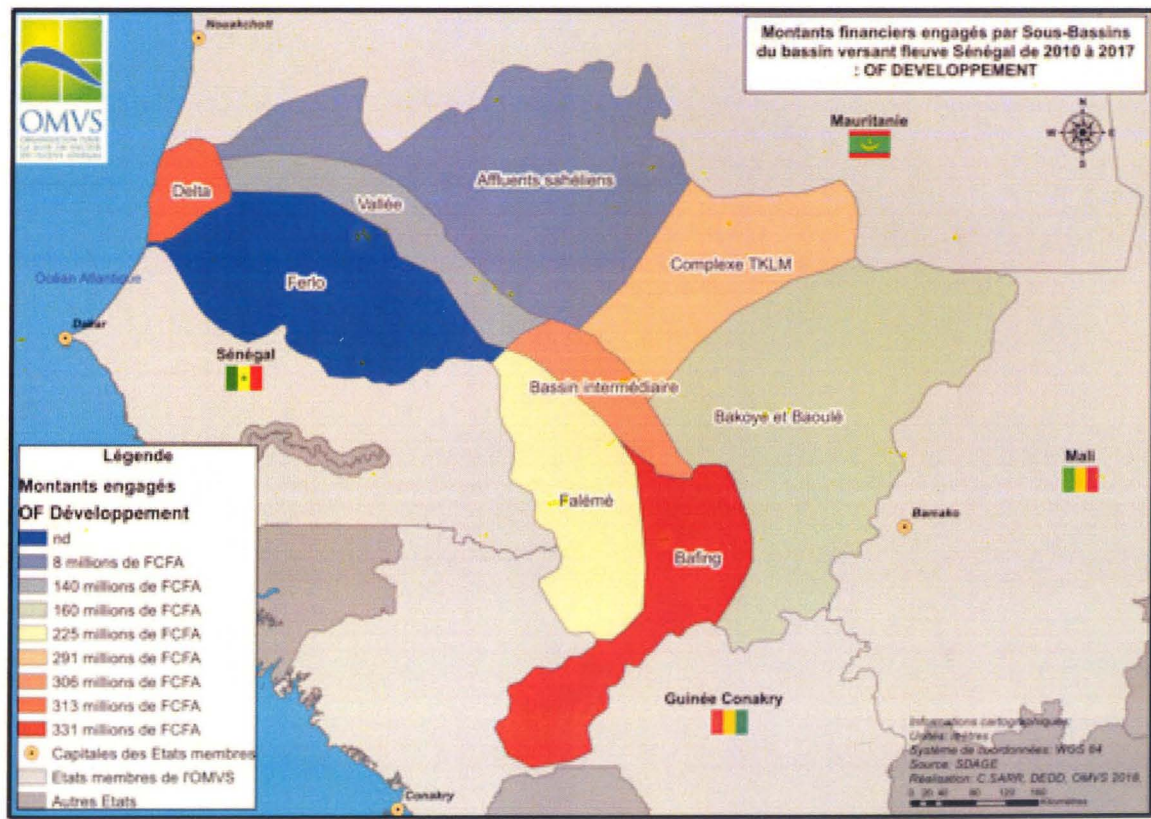
OF " RISQUES " DANS LES SOUS BASSINS



OF " CONNAISSANCES " DANS LES SOUS BASSINS



OF " ENVIRONNEMENT " DANS LES SOUS BASSINS





Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS)

Haut-Commissariat de l'OMVS

Immeuble OMVS

Rocade Fann Bel Air - Cerf-Volant - BP 3152

Dakar - SENEGAL

Tél : + 221 33 859 81 81 - Fax : + 221 33 864 01 63

Courriel : omvssphc@omvs.org

Web : www.omvs.org